

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2000

Au deuxième trimestre 2000, la durée hebdomadaire du travail continue de décroître. **Elle s'élève à 36,92 heures à la fin du mois de juin**, contre 37,19 heures un trimestre auparavant (-0,7%) et 38,56 heures un an plus tôt (-4,3%)

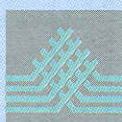
L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) progresse de 0,4 % au deuxième trimestre 2000. Sur un an, il a crû de 1,6 %.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) augmente de 0,9 % au cours du deuxième trimestre 2000. Sur un an, sa progression est de 5,5 %. L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) est de 0,5 % au deuxième trimestre 2000 et de 1,6% entre juin 1999 et juin 2000 (1).

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet s'établit à 36,92 heures à la fin du deuxième trimestre 2000 (graphique 1). Elle a décrû de 0,7 % sur le trimestre et de 4,3 % sur un an. Fin juin 2000, près de la moitié (48,6 %) des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés et plus travaillent moins de 36 heures hebdomadaires, contre 42,5 % fin mars 2000 et 9 % fin juin 1999 (tableau 2 et graphique 2).

Au deuxième trimestre 2000, la durée du travail décroît au même rythme dans l'industrie et le tertiaire

(1) - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (1,5 % de juin 1999 à juin 2000).



(-0,7 %) (graphique 3). En revanche, la baisse est plus modérée dans la construction (-0,4 %). À un niveau plus fin, les baisses maximales se situent dans les activités marchandes d'éducation, santé et action sociale (-1,0 %), dans les activités immobilières (-1,0 %), dans les industries de biens de consommation et celles de biens intermédiaires (-0,9 %), et dans les services aux particuliers (-0,9 %).

La baisse de la durée du travail est plus marquée pour les entreprises de vingt salariés et plus (-0,8 %) que pour les unités comprenant dix à dix-neuf salariés (-0,1 %) (tableau 1). Fin juin 2000, la durée s'élève ainsi en moyenne à 36,16 heures pour les entreprises de 500 salariés et plus, contre 39,04 heures pour les petites.

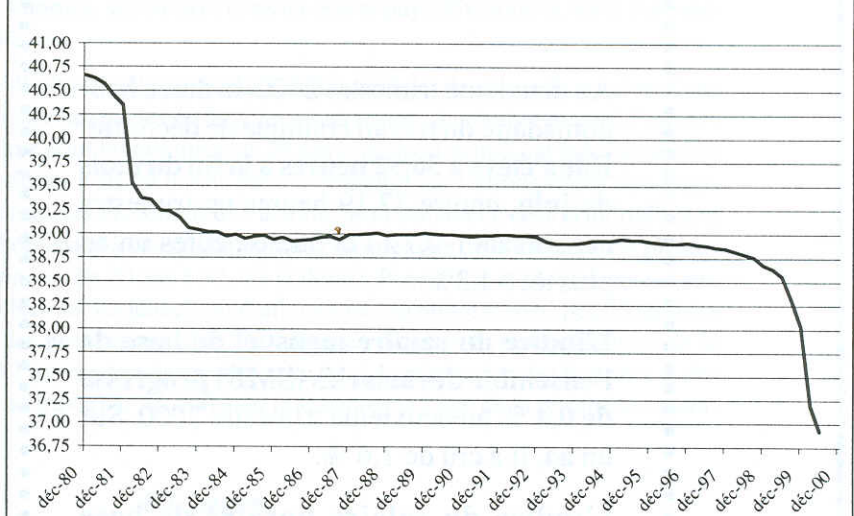
Sur un an, la baisse de la durée a été plus marquée dans le tertiaire (-4,5 %) et l'industrie (-4,1 %), que dans la construction (-2,7 %). Plus précisément, c'est dans les secteurs de l'énergie, des activités immobilières et de l'automobile que la durée a le plus décliné (respectivement -7,3 %, -6,1 % et -6,0 %). En outre, la durée a d'autant plus baissé que l'entreprise est grande, de -0,8 % pour celles de dix à dix-neuf salariés à -5,4 % pour celles de 500 salariés ou plus (de 38,12 heures à 36,16 heures).

Tableau 1
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet selon la taille de l'entreprise

	Durée en fin de trimestre (en heures)					Variation au 30/06/2000 (en %)	
	2 ^{ème} trim. 1999	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim. 1999	1 ^{er} trim. 2000	2 ^{ème} trim. 2000	sur 3 mois	sur 12 mois
	Toutes tailles confondues	38,56	38,31	38,03	37,19	36,92	-0,7
10 à 19 salariés	39,35	39,24	39,22	39,09	39,04	-0,1	-0,8
20 à 49 salariés	39,16	38,97	38,80	38,04	37,71	-0,9	-3,8
50 à 99 salariés	38,88	38,65	38,43	37,53	37,19	-0,9	-4,5
100 à 249 salariés	38,57	38,30	38,08	37,11	36,83	-0,7	-4,7
250 à 499 salariés	38,27	37,96	37,81	36,80	36,47	-0,9	-4,9
500 salariés et plus ..	38,12	37,84	37,33	36,42	36,16	-0,7	-5,4

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Graphique 1
Évolution de la durée hebdomadaire du travail



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 2
Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée

Taille de l'entreprise	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Nombre de salariés (en milliers)	Taux de temps partiel (brut)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus		
Toutes tailles confondues	5,1	43,5	8,1	8,8	29,8	4,7	11 040	13,1
10 à 19 salariés	0,7	8,5	1,4	2,6	70,6	16,2	1 210	15,1
20 à 49 salariés	1,0	35,2	2,9	4,7	48,7	7,5	1 760	12,3
50 à 99 salariés	3,1	41,8	6,3	7,5	36,1	5,2	1 050	10,7
100 à 249 salariés	5,8	46,5	7,8	8,4	26,8	4,8	1 420	10,6
250 à 499 salariés	7,9	49,8	8,5	9,9	21,4	2,7	1 010	10,1
500 salariés et plus	7,3	53,4	12,3	12,1	13,9	1,0	4 590	14,9

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

